

**RB**



Management Consulting  
Consultants en gestion

Ronald Bisson et associé.e.s  
and Associates Inc.

**PRÉSENTATION**

**LABORATOIRE SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES**

**UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

***QUELS APPRENTISSAGES TIRER DES PROCESSUS  
DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE  
EN MILIEU MINORITAIRE FRANCOPHONE?***

**LE 10 FÉVRIER 2010**

# INTRODUCTION

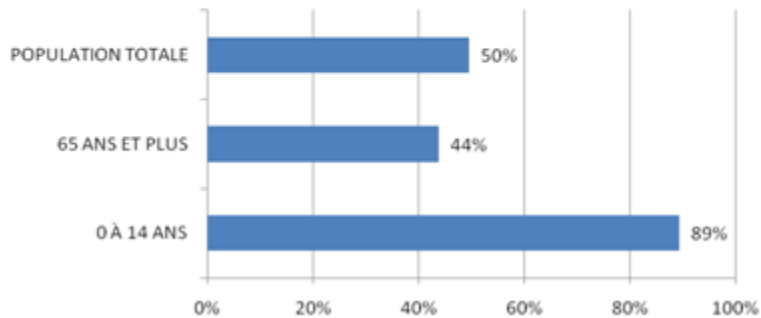
- Échanges pour mieux se connaître.
- Constat : la perception du succès des processus de planification dépend de la lentille personnelle utilisée pour l'analyse.
- Question posée : « *Les exercices de planification communautaire et les PDG peuvent-ils être associés à une façon de se prendre en charge? »*
- Ma réponse : un oui définitif. *Sur quelles preuves?*

# QUESTION AU GROUPE

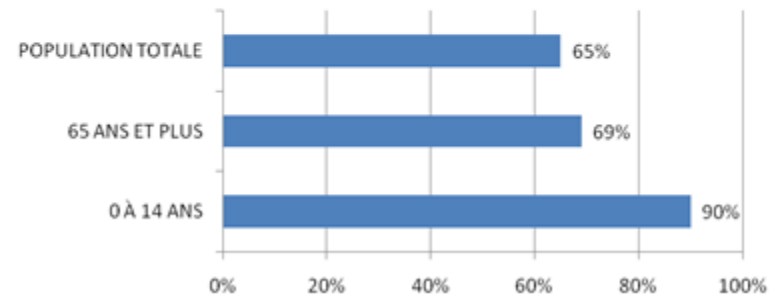
- *Parmi les francophones en Saskatchewan et au Manitoba, lesquels parlent davantage le français à la maison : les jeunes de 0 à 14 ans ou les personnes âgées de 65 ans et plus?*

# RÉPONSE : LES JEUNES

**SASKATCHEWAN 2006 - POURCENTAGE PLOP F ET (F+A) PARLANT AU MOINS RÉGULIÈREMENT LE FRANÇAIS À LA MAISON**



**MANITOBA 2006 - POURCENTAGE PLOP F ET (F+A) PARLANT AU MOINS RÉGULIÈREMENT LE FRANÇAIS À LA MAISON**



- **Ottawa : 86 %**
- **Saskatchewan : 89 %**
- **Manitoba : 90 %**

# SIGNIFICATION DE CES DONNÉES

- *Est-ce un hasard?*
- *Est-ce l'évolution normale d'une communauté linguistique fortement minoritaire? (2 % et 4 % – lire les écrits du docteur Castonguay)*
- *Est-ce le résultat d'une planification communautaire réussie?*
- **Je crois que c'est le résultat d'une planification réussie.**

# CLÉS DE VOÛTE : *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* et *CHARTRE*

L'honorable Gérard Pelletier annonce à la communauté franco-manitobaine qu'il y aura prochainement une *Loi sur les langues officielles* (8 décembre 1968). Il livre alors deux messages clés, notamment :

- *Nous arrivons bien tard mais nous vous apportons une réponse vitale de justice sociale.*
- *Le gouvernement fédéral s'engage désormais à verser des subventions « réparatrices » aux groupes minoritaires de langue officielle au pays.*

Texte anglais de l'article 41 : (1) – 20 ans après : *The Government of Canada is committed to a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development;*

# EXEMPLES DE SUCCÈS DES COMMUNAUTÉS – VUE GLOBALE

- **Point de départ – notre ère : *Les héritiers de Lord Durham* – on exigeait une politique de développement global.**
- **Tous les PDG des années 80 – exemple « Accordons nos violons » en Ontario – ouvrent la voie au développement sur plusieurs fronts et non plus seulement en éducation. Changement majeur générationnel de leadership, jusque là exercé par les enseignantes et enseignants. Les PDG sont des programmes politiques communautaires.**
- **Montfort – on cherchait le contrôle de nos institutions de santé – grande victoire juridique, puisque la communauté a obtenu en plus le CNFS, la SSF, et ce n'est pas tout : les règlements annoncés en décembre 2009 pour l'Ontario visent la participation des francophones aux processus décisionnels des RLISS.**
- **Pour revenir à monsieur Pelletier – on cherchait des subventions réparatrices – on en est rendu à des *Plans d'actions pour les langues officielles* du gouvernement fédéral (non partisan), assortis de sommes massives. Selon moi, ceci aurait été impossible sans les PDG.**

# EXEMPLES DE SUCCÈS DE PLANIFICATION LOCALE

- Collège de l'Acadie, Î.-P.-É, fondé en 1995 :
  - Nombre de diplômés, 141 femmes et 34 hommes (jusqu'en 2006);
  - Le revenu moyen des femmes francophones de la région d'Évangeline a plus que doublé entre 1991 et 2006.
- 1 908 emplois en français ou bilingues ont été créés dans l'Ouest canadien (RDÉE) de 2003 à 2008 – étude d'impact DÉO-Canada.
- De 2003 à 2008, on recense 3 181 nouvelles inscriptions aux programmes de santé en français, et 1 318 nouveaux diplômés – partenariat Santé Canada, les provinces, les institutions postsecondaires et CNFS.
- 3 procureurs francophones sont maintenant en poste à Thunder Bay.
- Renversement de la décision du CRTC sur le cas d'une radio communautaire d'Ottawa – un autre niveau de développement - impact de la politique publique sur les communautés.

# LES MOTEURS DE LA PLANIFICATION

- Historiquement, les organismes porte-parole sont les porteurs des dossiers, entre autres :
  - FCFA – exemples des dossiers : appui critique à la FJCF pour les radios communautaires, réseau d’alphabétisation, RDÉE, immigration, santé – l’organisme clé à protéger;
  - FCCF – soutien aux initiatives culturelles – l’oxygène des communautés;
  - CNPF – notamment initiatives récentes ciblant la petite enfance.
- Historiquement, Patrimoine canadien – non seulement le banquier mais aussi l’instrument privilégié de la politique publique canadienne en matière des communautés minoritaires de langue officielle – le ministère clé à protéger.
- Grande influence des universitaires et chercheurs pour le développement de l’argumentaire – exemples : Stacey Churchill, Roger Bernard, Rodrigue Landry, Yvon Thériault, Diane Masny, Diane Gérin-Lajoie, Michael O’Keefe.

# LES MOTEURS DE LA PLANIFICATION

- **Les groupes communautaires locaux – par l’animation de la population, l’exécution locale des plans – souvent « incubateurs » de fonctionnaires des langues officielles (dimension qualitative positive – gens sensibles aux réalités locales dans l’appareil gouvernemental).**
- **Maintenant l’architecte des plans – en transition – de moins en moins les organismes et davantage :**
  - **les institutions fédérales, par la mise en œuvre de l’article 41 (exemples : RHDC dans plusieurs domaines, ministère de la Justice du Canada, Santé Canada, etc.); préoccupation - pas encore une approche gouvernementale coordonnée;**
  - **les provinces/territoires (services en français, éducation, immigration);**
  - **les municipalités sont sur le radar depuis quelques années – je crois que leur rôle va augmenter – exemple : FCM et économie verte.**

# LES APPRENTISSAGES

- Les PDG sont très utiles comme toiles de fond... mais ce ne sont pas des plans opérationnels. Le cadre des politiques publiques (*public policy*) est l'instrument clé en amont des programmes. Les PDG ont contribué beaucoup à l'amélioration de ce cadre au national et dans les provinces et territoires. Il faut évaluer les PDG en fonction de leur influence sur la politique publique et moins en fonction de leur influence sur des initiatives locales.
- Mon opinion: ce sont les PDG qui ont conduit à l'articulation de l'article 41 de la *LLO* – approche coordonnée, interministérielle, et aux *Plans d'action pour les langues officielles*.

# CONCLUSION : CHANGEMENT DE PARADIGME

- Paradigme du passé
  - Avant 1968 : la survie – la cause – l'approche défensive.
  - Depuis 1968 : des planifications pour combler des déficits dans les communautés minoritaires lorsque comparées à la majorité – approche agressive (affirmative).
- On atteint les limites de ce paradigme en posant la question pourquoi fait-on les choses versus comment fait-on les choses :
  - Développement économique : le fait-on parce que les francophones sont plus pauvres?
  - Santé : le fait-on parce que les francophones sont plus malades?
  - Justice : le fait-on parce que les francophones ont plus de démêlés avec la justice?
- Et si on n'a pas de déficit dans un domaine donné – est-ce qu'on ne fait pas de développement?

# L'AVENIR : CHANGEMENT DE PARADIGME

## Paradigme de l'avenir

- **Changer de mentalité** : des planifications fondées sur la compréhension du fait que la dualité linguistique canadienne contribue à l'épanouissement du Canada entier.
- **Organismes porte-parole, chercheurs et universitaires de l'avenir** : innovation nécessaire dans le développement de nouveaux modèles de planification, fondés sur l'actif des communautés minoritaires – inscrire leur épanouissement à l'intérieur du projet de société de la majorité dans chaque région/province/territoire – construire ensemble – approche collaborative.
- **Trois enjeux, entre autres** :
  - L'identité collective des communautés minoritaires francophones en transformation – mariages interlinguistiques, immigration, bilinguisme des jeunes anglophones;
  - Importance accrue de la seconde partie de l'article 41 de la *LLO* – promotion de l'usage du français et de l'anglais;
  - Articuler la relation avec la majorité – la dualité linguistique est une voie à deux sens – surmonter la crainte de dialoguer avec la majorité sans se faire engloutir.

**MERCI**